



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent quarantième session
Rome, 11-12 décembre 2023

Gestion financière des projets: rapport de situation annuel comprenant l'examen du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA

Cote du document: EB 2023/140/R.29

Point de l'ordre du jour: 13

Date: 7 novembre 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport sur la gestion financière des projets.

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice

Division des services de gestion financière

courriel: r.farrant@ifad.org

Yaena Choi

Responsable de la gestion financière

Division des services de gestion financière

courriel: y.choi@ifad.org

Gestion financière des projets: rapport de situation annuel comprenant l'examen du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA

I. Introduction et résumé

1. Chaque année, le FIDA rend compte au Comité d'audit:
 - i) de l'application des politiques et pratiques d'assurance en matière de gestion financière des projets, y compris l'évolution, les tendances et les résultats du dernier cycle d'audit des projets;
 - ii) de l'applicabilité continue du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA.
2. Le présent examen annuel a de nouveau confirmé l'adéquation et l'applicabilité des principes énoncés dans le cadre.
3. Les politiques et pratiques du FIDA en matière de gestion financière des projets font partie des éléments fondamentaux des dispositions prises par le Fonds pour s'acquitter de ses obligations fiduciaires – c'est-à-dire pour offrir une assurance raisonnable que les fonds provenant du financement sont utilisés de façon économique et efficiente, uniquement aux fins prévues, et qu'il est rendu compte de manière complète et transparente de leur emploi. Ces dispositions reposent souvent sur les procédures et systèmes nationaux de gestion des finances publiques des pays emprunteurs. Les politiques visent principalement à appuyer la réalisation des objectifs de développement de chaque opération financée, conformément au mandat du FIDA.
4. Les vastes réformes des processus de décaissement et de gestion financière des projets qui ont été engagées en 2021 ont été menées à terme avec succès. À la suite de ces réformes, les pratiques du FIDA ont été considérées par d'autres banques multilatérales de développement (BMD) comme étant à l'avant-garde des meilleures pratiques internationales. Une plus grande attention a été portée au renforcement de la discipline financière des projets visant la réalisation des objectifs de développement. Ces réformes, axées sur la stratégie institutionnelle relative au Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies, ont permis des gains d'efficacité à la fois en interne et en externe et se sont accompagnées d'un perfectionnement du personnel et d'une rationalisation des flux de travail internes dans le cadre des évolutions et des améliorations des technologies de l'information. Les politiques et procédures de gestion financière correspondantes ont fait l'objet d'une actualisation destinée à les fonder sur des principes, et les fonctions de validation des décaissements fondés sur les risques ont été intégrées dans la gestion financière des projets. Les principaux piliers de l'assurance ont été renforcés pour mettre en avant les audits externes, la participation à des missions sur le terrain et l'établissement de rapports financiers périodiques durant l'exécution des projets. Ces réformes contribuent à la mise en place d'un cadre d'assurance fiduciaire renforcée et à la disponibilité en temps opportun de fonds pour les projets.
5. Le rôle de la Division des services de gestion financière (FMD) évolue progressivement, en parallèle avec les responsabilités de l'institution. Membres du personnel d'une division de première ligne largement décentralisée, les responsables des finances sont souvent amenés à tenir un rôle d'ambassadeurs financiers; en communiquant avec les ministères sur les questions financières et la dette et en échangeant avec les équipes chargées des projets et des programmes sur les dispositions financières, ils jouent un rôle essentiel dans les négociations relatives au financement. Dans ce rôle de plus en plus complexe, ils aident à gérer

les évolutions en matière de conditions financières, comme l'utilisation du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées et le niveau de concessionnalité des dispositifs de financement du FIDA.

Rapports d'audit des projets/notes de gestion financière

6. Les rapports d'audit de projet restent un outil essentiel pour l'assurance fiduciaire. Il a été jugé de manière générale que le respect des délais et la qualité des normes d'audit et de comptabilité étaient adéquats. À la date de rédaction du présent rapport, 92% des rapports d'audit de projet qui devaient être soumis au cours de l'exercice 2022 avaient été reçus (soit 226 rapports), ce qui laissait 19 rapports en souffrance; 67% des rapports avaient été communiqués dans les délais (voir le tableau 2 à l'annexe II), ce qui marque une légère détérioration par rapport à l'année dernière (70%).
7. Concernant la qualité de l'information financière, la proportion de rapports jugés satisfaisants ou très satisfaisants est passée d'un record de 55% pour l'exercice 2021 à 33% pour 2022, tandis que celle des rapports jugés relativement insatisfaisants ou insatisfaisants a augmenté, passant de 11% pour l'exercice 2021 à 26% pour 2022. Cette forte dégradation résulte du processus de recalibrage des niveaux de risque décrit à la section II. Le renforcement des capacités a été intensifié pour y faire face.

II. Pratiques et supervision en matière de gestion financière

8. **Ajustement du calibrage des risques inhérents à la gestion financière.** Les activités menées par FMD reposent sur le cadre de garantie fondé sur les risques afférents à la gestion financière des projets, qui entre dans le champ des risques liés à l'exécution des programmes du Fonds¹. En 2023, FMD a établi un cadre révisé pour assurer une conformité plus rigoureuse avec les directives institutionnelles actualisées et veiller à une approche cohérente dans les pays, les régions et à l'échelle mondiale². Les principaux changements portent sur l'établissement d'une distinction claire entre les risques inhérents³ et les risques résiduels, étant entendu que les niveaux de risques résiduels⁴ ne tiennent compte des avantages attendus des mesures d'atténuation qu'une fois que celles-ci ont été prises. Le recalibrage concentre l'attention sur les mesures d'atténuation durant l'exécution, et vient ainsi renforcer les dispositions en matière d'assurance.
9. Le profil de risque global actualisé du portefeuille, établi à partir d'un examen approfondi et d'un rééquilibrage entre les régions, est présenté à la figure 1. La proportion de projets dont le risque inhérent est élevé ou substantiel est passée de 54% à 91%; ces risques reflètent l'environnement des pays et les modalités de gestion financière à la conception, sans mesure d'atténuation. La proportion de projets dont le risque résiduel est élevé ou substantiel a également progressé, passant de 13% à 56%. Les niveaux de risques en matière de gestion financière continuent d'influer sur le volume et l'échelonnement dans le temps des contrôles et contreponds, notamment sur la fréquence des missions et les modalités de décaissement.

¹ Il s'agit des risques qui influent sur la capacité d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre des stratégies, des projets ou des programmes appuyés par le FIDA et des risques de conséquences fortuites.

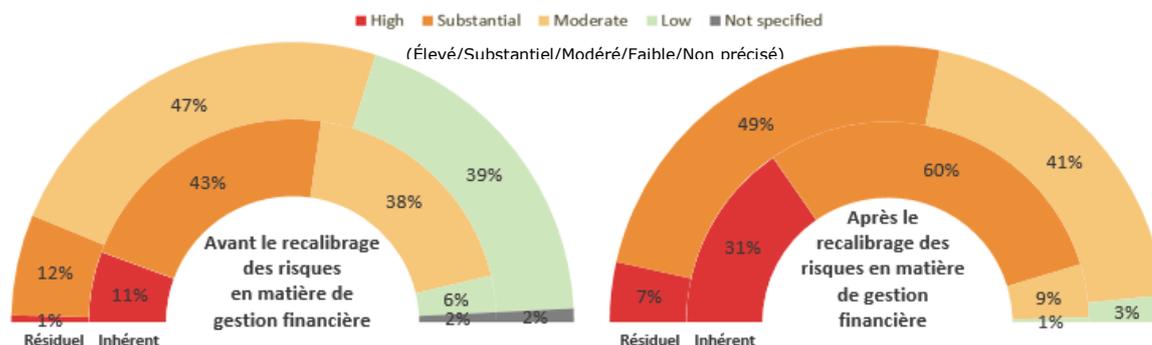
² « Enhancing Risk Management in IFAD Investment Projects – Guidance for Staff », Division des politiques et des résultats opérationnels, FIDA, mars 2021.

³ Le risque inhérent est le risque que le système de gestion financière d'un projet ne remplisse pas la fonction attendue en raison de facteurs liés à l'environnement d'exécution, sur lequel le FIDA n'a qu'un contrôle limité. Il s'agit du niveau de risque avant/hors prise en compte de l'effet d'éventuels contrôles ou mesures d'atténuation appliqués ou devant être appliqués par l'emprunteur.

⁴ Le risque résiduel est le niveau de risque qui subsiste une fois que la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/contrôles a été constatée; il correspond donc au risque réel mis en évidence au moment de l'évaluation. Le risque résiduel est évalué au stade de la conception et lors de l'exécution.

Figure 1

Profils de risques en matière de gestion financière des projets d'investissement et des dons aux pays avant et après l'ajustement du calibrage de ces risques (au 30 septembre 2023)



10. **Achèvement de la réforme structurelle de FMD.** Les deux années de réformes structurelles (voir l'annexe I) sont terminées. Ces réformes, qui ont permis de rééquilibrer la surveillance et les contrôles fiduciaires s'agissant des décaissements, de la supervision et de l'audit des projets, sont les suivantes:

- i) amélioration de la gestion des liquidités dans le cadre des projets, par la mise en place d'une planification prévisionnelle semestrielle des besoins de financement aux fins des décaissements;
- ii) renforcement de la discipline financière et du suivi des projets grâce à des rapports financiers trimestriels;
- iii) renforcement de la délégation réciproque dans les cadres de gestion des risques, avec l'alignement de la participation à des missions ainsi que de la validation des demandes de décaissement sur les risques recensés en matière de gestion financière. Cette réforme favorise une tolérance accrue au risque et une meilleure gestion de celui-ci, en mettant en avant l'appui à l'exécution.

11. Les objectifs d'étape atteints en 2023 sont notamment les suivants:

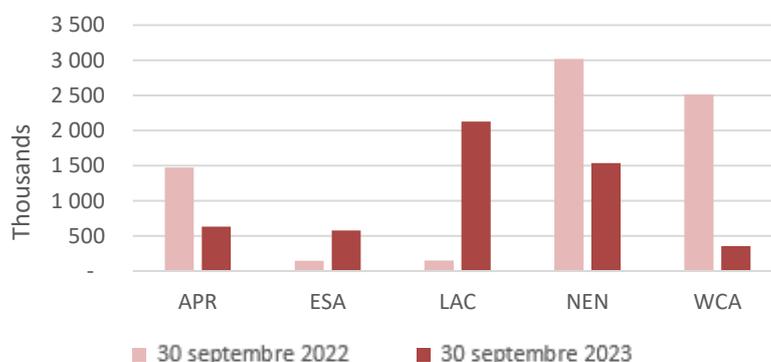
- i) La modification du processus de validation des décaissements dans le Portail clients du FIDA a été menée à bien. Elle a permis de rationaliser les procédures d'examen et de validation des demandes de retrait au moyen de rapports financiers intermédiaires et de la soumission automatisée en ligne des documents financiers par les emprunteurs.
- ii) Le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit a été actualisé pour faire état de l'obligation de soumettre régulièrement des rapports financiers intermédiaires, de l'évolution des normes acceptables en matière de comptabilité et d'établissement de rapports et de la modification du mandat des auditeurs, en tenant compte des enseignements tirés des examens d'audit et de l'expérience acquise sur le terrain.
- iii) L'envoi aux emprunteurs des instructions en matière de décaissement et de contrôle financier (Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet) est entièrement automatisé, ce qui offre des gains d'efficacité supplémentaires.

12. **Dépenses non autorisées.** FMD surveille et suit de manière systématique les cas potentiels ou confirmés de dépenses non autorisées⁵, souvent repérés dans le cadre de missions de supervision ou d'audits externes de projets.

⁵ Le terme « dépenses non autorisées » se rapporte à l'utilisation de fonds provenant du financement pour régler des dépenses qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité du FIDA tels que définis dans les Conditions générales applicables au financement du développement agricole, section 4.07.

13. Le montant total des dépenses non autorisées varie sur une année; en effet, les montants enregistrés sont continuellement examinés et ajustés, les cas pouvant être confirmés ou définis comme résolus. À la date du rapport, le montant total en cours s'élevait à 5,2 millions d'USD, soit une baisse par rapport à celui enregistré en 2022 (7,3 millions d'USD).
14. **Mesures correctives.** La constatation de dépenses non autorisées et la remise tardive de rapports d'audit sont des motifs courants qui amènent le FIDA à prendre des mesures correctives. Lorsqu'un cas de non-conformité est détecté, le FIDA prend rapidement contact avec les responsables de projet et les ministères pour encourager une mise en conformité dans les meilleurs délais; quand cela est possible, des mesures accommodantes qui n'auront pas un effet trop néfaste sur l'exécution du projet sont envisagées⁶.
15. Lorsque des retards de plus de 90 jours sont constatés s'agissant de la présentation des rapports d'audit, des avertissements sont notifiés aux emprunteurs; au-delà de 180 jours, le droit de retirer des fonds est officiellement suspendu. Comme il a été indiqué l'année dernière, le seul pays faisant l'objet de mesures de suspension en raison de problèmes non résolus de gestion financière est la République bolivarienne du Venezuela, qui n'a pas soumis les rapports d'audit des projets pour les exercices 2017 et 2018; ces mesures sont toujours en vigueur. Des informations détaillées sur le respect des règles en matière d'audit au sein du portefeuille du FIDA sont présentées à la section III.

Figure 2
Dépenses non autorisées, confirmées et non confirmées, par région*
(en milliers d'USD)



* Les abréviations correspondant aux régions sont les suivantes: APR = Asie et Pacifique; ESA = Afrique orientale et australe, LAC = Amérique latine et Caraïbes; NEN = Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; WCA = Afrique de l'Ouest et du Centre.

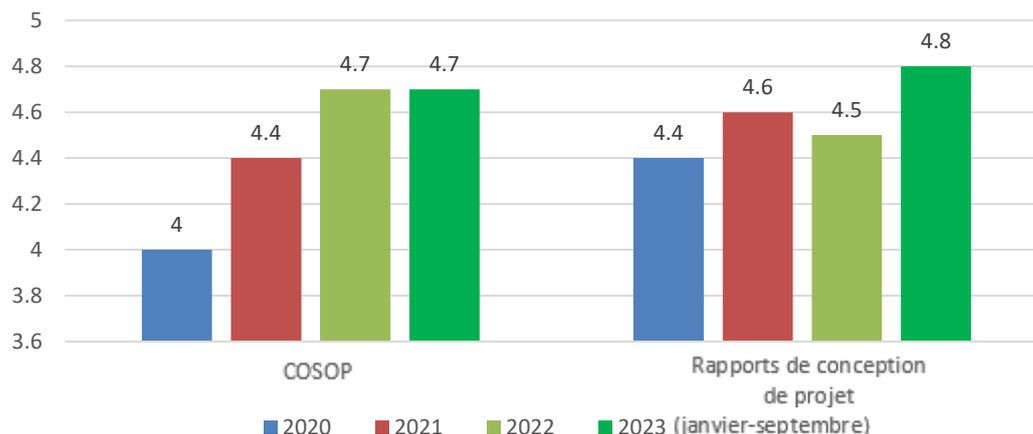
16. **Participation à la conception et à la supervision.** Les missions en présentiel ont repris en 2023, après la pandémie de COVID-19, mais des restrictions liées à la sécurité peuvent s'appliquer. Au total, 202 missions de gestion financière⁷ ont été organisées sur le terrain entre janvier et septembre 2023, avec la participation de responsables des finances dans 47% des cas. La reprise des missions en présentiel favorise un suivi plus approfondi des aspects de la gestion financière sur le terrain, accroît l'assurance fiduciaire et permet de nouer des liens plus étroits avec les responsables financiers des projets, et donc de déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités.

⁶ Ces mesures consistent par exemple à suspendre temporairement le droit de l'emprunteur d'utiliser un compte d'avances ou à demander des dépenses de substitution qui remplissent les critères d'admissibilité du FIDA.

⁷ Il s'agit notamment des missions relatives à la conception, au démarrage, à la supervision et à l'achèvement des projets, à l'appui à la mise en œuvre et aux examens à mi-parcours.

Figure 3

Notes moyennes des examens MED+ (matrice renforcée de l'efficacité en matière de développement) relatives à la gestion financière (toutes régions confondues) par année



Assurance qualité

17. Dans le cadre des processus d'assurance qualité de l'institution, une unité indépendante relevant de FMD réalise des examens au moyen de la matrice renforcée d'efficacité en matière de développement (MED+) sur différents aspects de la gestion financière pour l'ensemble des programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP), des notes conceptuelles et des rapports de conception de projet soumis au Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques en vue de leur approbation par la direction. Ce processus permet à FMD de renforcer progressivement l'intégration dans nos activités des enseignements tirés de l'expérience. Par rapport à l'année précédente, la note moyenne pour les COSOP n'a pas évolué, mais une amélioration de la qualité des contributions à la gestion financière au stade de la conception de projet a été constatée (voir la figure 3).
18. Les résultats des examens MED+ sont analysés en vue de mettre en évidence les bonnes pratiques et les points restant à améliorer, informations qui sont ensuite rassemblées dans les notes thématiques trimestrielles destinées aux équipes de première ligne.
19. En 2023, FMD a entrepris des études approfondies au niveau régional pour réaliser des examens personnalisés des pratiques en vigueur dans les équipes décentralisées, obtenir des retours sur les résultats de l'assurance qualité, permettre un transfert de connaissances et de compétences et faciliter la mise en place d'approches harmonisées dans l'ensemble des équipes décentralisées. Deux études approfondies ont été menées en 2023, la première dans la région Asie et Pacifique et la deuxième dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre.
20. Dans le cadre des procédures d'assurance qualité de FMD, les rapports d'audit des projets sont soumis à un examen interne par les pairs, sur la base d'un échantillon, aux fins de l'élaboration d'une approche normalisée. Un sixième examen indépendant annuel des rapports d'audit externes des projets a été réalisé pour s'assurer de la qualité de ces rapports et de la pertinence des modalités d'audit et d'information financière en place.

Tableau 1
Nombre d'examens MED+ par type de document

	Nombre d'examens MED+ par type de document			
	2020	2021	2022	2023 (janvier-septembre)
COSOP	1	7	11	5
Notes conceptuelles de projet	17	16	20	21
Rapports de conception de projet	19	19	20	16

21. **Renforcement des capacités en matière de gestion financière.** Un renforcement des capacités est assuré en interne pour les consultants en gestion financière ainsi qu'au niveau des projets, des pays, des sous-régions et des régions. En 2023 (à la date de rédaction du présent rapport), FMD a organisé à l'intention du personnel des projets ainsi que des auditeurs externes et des représentants des ministères cinq ateliers régionaux en présentiel pour faire le point sur les récentes réformes conduites par FMD et présenter les meilleures pratiques, en insistant notamment sur l'importance d'utiliser des normes internationales.
22. Le Chartered Institute of Public Finance and Accountancy a mis en œuvre de 2021 à 2023 un programme de certification professionnelle intitulé « Achieving Project Excellence in Financial Management Programme » (« Atteindre l'excellence des projets en matière de gestion financière ») qui a permis de former 230 membres du personnel dans 169 projets financés par le FIDA. Le taux d'achèvement du programme de 64% seulement s'explique, entre autres, par les mouvements de personnel, un problème persistant dans de nombreux projets.
23. **Opérations relatives aux conditions de prêt.** FMD est responsable de l'aspect financier des négociations relatives aux financements. Un cours de perfectionnement sur les conditions de prêt a été dispensé en avril 2023 à tous les responsables des finances de FMD; l'examen interne imposé à l'issue de cette formation a enregistré un taux de réussite de 100%.
24. **Transparence.** Conformément à son engagement de renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds des donateurs, le Fonds publie systématiquement les rapports d'audit des projets sur son site Web.
25. **Collaboration stratégique.** La collaboration stratégique avec les BMD s'est poursuivie en 2023, en ligne et en présentiel, et dans le cadre de forums internationaux. Sept réunions de groupe de travail se sont tenues cette année. Des réunions en présentiel ont été organisées avec le groupe de travail sur les donateurs de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds monétaire international et les groupes de travail des BMD sur la gestion financière pour suivre et exploiter les éventuelles avancées de l'intelligence artificielle en matière d'examen des rapports d'audit de projet et dans d'autres domaines connexes.

III. Rapports d'audit des projets pour l'exercice 2022⁸

26. **Dispositions relatives à l'audit.** L'audit externe des projets financés par le FIDA est un outil d'assurance fiduciaire essentiel, du fait de sa couverture géographique plus vaste que celle des missions de supervision. L'examen par le FIDA des rapports d'audit des projets porte notamment sur:
- i) le recours aux systèmes nationaux, c'est-à-dire aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques, qui atteint actuellement un taux de 43% (annexe II, tableau 1);
 - ii) le respect des normes internationales en matière d'information financière et d'audit;
 - iii) l'évaluation de la qualité des audits et le respect des délais de soumission des rapports d'audit.
27. Les principales constatations issues de l'analyse de 245 projets pour l'exercice 2022 sont résumées ci-après.
28. **Soumission des rapports dans les délais.** Au 30 septembre 2023, 92% des rapports d'audit de projet devant être soumis au cours de l'exercice 2022 avaient été reçus (soit 226 rapports); il restait donc 19 rapports échus. Soixante-sept pour cent seulement des rapports avaient été reçus dans les délais (annexe II, tableau 2), contre 70% en 2021.
29. Le respect des délais prévus pour l'examen en interne des rapports d'audit par FMD est également surveillé de près: 72% des rapports d'audit ont bien été validés dans les 60 jours suivant leur soumission, contre 68% en 2021.
30. **Conclusions des rapports d'audit.** Comme l'indique le tableau 3 à l'annexe II, le pourcentage d'opinions d'audit avec réserve durant l'exercice 2022 était proche de celui de l'année précédente (9%); dix projets ont donné lieu à des opinions d'audit avec réserve assorties d'exceptions et trois autres ont fait l'objet d'opinions avec réserve invoquant la limitation de l'étendue de l'audit.
31. L'analyse indique que les principaux problèmes en matière de contrôle sont récurrents et communs aux cinq régions. Il s'agit notamment des problèmes suivants: i) faiblesse des contrôles internes pendant l'exécution des projets ou non-respect des procédures approuvées; ii) déficience des procédures de passation de marchés ou de la gestion des contrats; iii) utilisation inefficace des systèmes comptables; iv) absence de fourniture de justificatifs adéquats; v) application limitée ou non-respect des normes comptables internationales; vi) non-admissibilité des dépenses.
32. **Qualité des rapports financiers.** Durant l'année 2022, la qualité des rapports financiers sur les projets s'est globalement détériorée, tandis que l'utilisation des normes comptables pertinentes est restée à un niveau à peu près identique. Cette situation résulte notamment d'un dosage plus complexe des financements, de lacunes dans les systèmes de comptabilité de projet et d'une insuffisance des moyens techniques. Ces tendances sont analysées plus en détail à l'annexe III.

⁸ L'expression « exercice 2022 » désigne toutes les périodes de présentation de l'information financière se terminant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Réformes structurelles de la gestion financière (2021-2023)

Tableau 1

Réformes structurelles de la gestion financière (2021-2023)

Objectif	Moyen	Tâche
Personnes	Investir dans le personnel	Restructuration de la division pour créer une unité de référence au siège
		Réorganisation de la gestion des dons pour l'harmoniser avec la gestion du portefeuille dans les pôles
		Décentralisation du personnel n'appartenant pas à l'équipe de référence au siège
		Examen de l'emploi des administrateurs recrutés sur le plan national pour veiller à une adéquation aux objectifs
		Formation du personnel – gestion des risques et gestion des finances publiques
		Création et mise en service d'une équipe centralisée d'appui au portefeuille
		Participation active à la communauté des institutions de financement du développement
Processus	Renforcer la dynamique institutionnelle en matière de garanties fiduciaires	Amélioration de la stratégie et du plan d'action en matière de gestion des connaissances
		Fourniture de directives aux équipes régionales sur le rôle et les responsabilités en matière de gestion financière; vérification du respect des rôles dans les équipes chargées de l'exécution des projets
		Actualisation de la délégation de pouvoirs pour les nouveaux rôles en matière de décaissement, notamment pour la lettre à l'emprunteur
		Réorganisation des acteurs internes des procédures de décaissement pour respecter les rôles définis au niveau de l'institution: Division des services de gestion financière, Division du Contrôleur financier, Département de la gestion des programmes
		Mise en place dans l'Académie des opérations de formations obligatoires sur la gestion financière pour les équipes opérationnelles
		Coordination pour la mise en place de solutions durables au regard des objectifs annuels de ratio de liquidité
		Réintégration de la gestion des dons dans les allocations des portefeuilles régionaux
		Ajout de rapports financiers intermédiaires trimestriels pour tous les projets en cours
		Ajout de prévisions de flux de trésorerie dans le plan de travail et budget annuel et dans les rapports financiers intermédiaires
		Mise en place du traitement direct pour tous les projets présentant un risque faible ou modéré
	Réduction du recours à des paiements directs	
	Réajustement des vérifications <i>ex ante</i> afin de les limiter aux projets présentant des risques élevés et à certains projets présentant des risques importants	
	Encourager un recours accru aux systèmes nationaux ⁹	Communication de l'analyse de l'étude sur documents aux responsables
		Atelier sur l'utilisation des systèmes nationaux
Inscription des membres du personnel de FMD aux formations sur les dépenses publiques et la responsabilité financière		
Responsables des finances qui s'emploient à accroître l'utilisation des systèmes nationaux dans les nouveaux projets et les projets en cours		
Technologies	Refondre les politiques et procédures de gestion financière	Redéfinition du Manuel sur le décaissement des prêts en tant que guide fournissant les principes essentiels aux emprunteurs
		Suppression du Manuel de gestion financière et intégration de ses sections dans le Manuel opérationnel
		Actualisation de la lettre à l'emprunteur, et rationalisation pour l'orientation des projets
		Actualisation des délégations de pouvoirs de FMD
		Ajout au manuel révisé d'une approche fondée sur des principes
		Incitation à accroître la prise en compte des taxes dans le financement des projets
		Renforcement de la communication d'informations sur les contributions en nature
	Examen de l'utilisation des dépenses récurrentes	
	Tirer parti des technologies	Actualisation de la liste des mesures correctives pour proposer davantage d'options en cas de non-conformité
		Mise en service des procédures de décaissement actualisées dans le Portail clients du FIDA
Ajout de modalités Web pour le Manuel de FMD		

⁹ Élargissement à opérer après des études diagnostiques supplémentaires et une formation du personnel.

		Automatisation de la lettre à l'emprunteur et intégration de celle-ci dans le Système de gestion des résultats opérationnels
		Amélioration du tableau de bord de la gestion financière et du Système de suivi des rapports d'audit
		Création et maintenance d'un bot pour la gestion financière et les conditions de prêt
		Amélioration dans les tableaux de bord des rapports relatifs aux opérations et au budget, avec remontée à la haute direction

Rapports d'audit des projets – exercice 2022

Tableau 1
Modalités d'audit pour les exercices 2021 et 2022
(rapports d'audit reçus et validés)

Région	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Réalisés par les services d'audit de l'administration ^a	Réalisés par un cabinet d'audit privé ^b	Total	Réalisés par les services d'audit de l'administration	Réalisés par un cabinet d'audit privé	Total
Asie et Pacifique	32	22	54	32	31	63
Afrique orientale et australe	26	24	50	25	22	47
Amérique latine et Caraïbes	2	12	14	10	25	35
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	6	18	24	14	24	38
Afrique de l'Ouest et du Centre	16	32	48	10	29	39
Total	82	108	190	91	131	222
Pourcentage	43	57	100	41	59	100

^a Dont 12 audits réalisés par des entités nationales autres que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (exercice précédent: 7 audits).

^b Trois audits ont été sous-traités par les services d'audit de l'administration à une entreprise pendant l'exercice 2022 (exercice précédent: aucun).

Tableau 2
Respect des délais pour la soumission des rapports d'audit de projet – exercices 2021 et 2022
(Rapports d'audit reçus)

Rapports d'audit	2022		2021	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Reçus dans les délais	163	67	183	70
Reçus hors délais	63	26	65	25
Sous-total	226	92	248	95
Toujours en attente au 30 septembre	19	8	14	5
Total des rapports d'audit attendus pour l'exercice	245	100	262	100

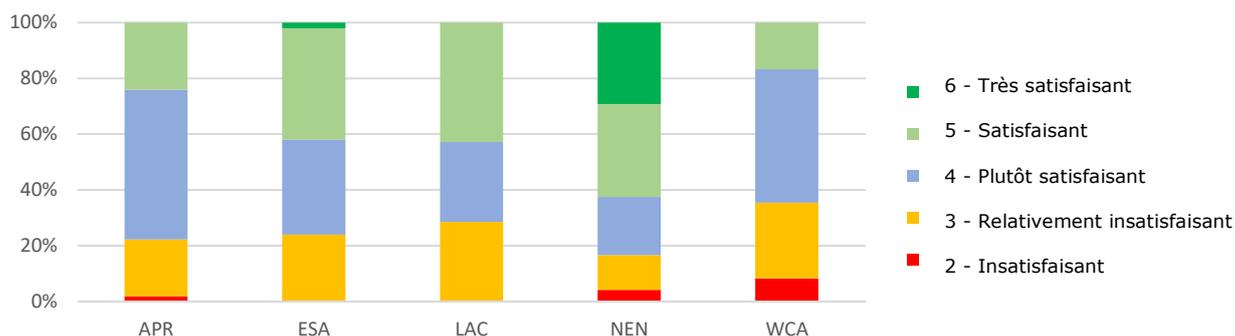
Tableau 3
Opinions d'audit portant sur les états financiers des projets – exercices 2021 et 2022
(Rapports d'audit reçus et validés)

Région	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Rapports d'audit reçus	Opinion sans réserve	Opinion avec réserve	Rapports d'audit reçus	Opinion sans réserve	Opinion avec réserve
Asie et Pacifique	42	40	2	49	45	4
Afrique orientale et australe	44	38	6	38	33	5
Amérique latine et Caraïbes	7	5	1	10	10	0
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	20	19	1	32	30	2
Afrique de l'Ouest et du Centre	41	38	3	31	29	2
Total	154	140	13	160	147	13
Pourcentage	100	91	9	100	92	8

Qualité des rapports financiers et des rapports d'audit des projets – 2022

1. Au cours de l'exercice 2022, 51% des rapports financiers ont été établis sur la base des normes internationales (45% en 2021), tandis que 43% l'ont été sur la base de normes nationales ou régionales (33% en 2021). D'autres normes ont été utilisées ou des « modifications ou écarts par rapport aux normes internationales » ont été constatés dans 6% des projets.
2. Concernant la qualité de l'information financière, la proportion de rapports jugés satisfaisants ou très satisfaisants est passée de 55% pour l'exercice 2021 à 33% pour l'exercice 2022. La proportion de rapports jugés plutôt satisfaisants s'est établie à 41%, contre 34% en 2021, et celle des rapports jugés relativement insatisfaisants ou insatisfaisants a augmenté, passant de 11% pour l'exercice 2021 à 26%¹⁰.

Figure 1
Qualité des rapports financiers sur l'exercice 2022¹¹



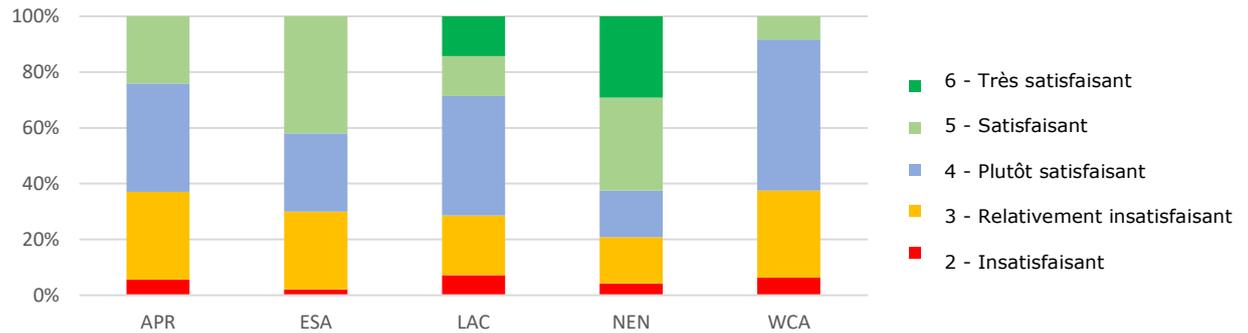
3. La qualité des rapports d'audit et le respect des délais de soumission sont mesurés dans le cadre de la méthode institutionnelle d'évaluation de la performance des projets. Cet indicateur comprend deux composantes: la qualité des activités d'audit et le respect des délais de soumission des rapports d'audit. Un rapport d'audit, même de très bonne qualité, sera pénalisé s'il est remis hors délais¹².
4. La qualité des rapports d'audit et le respect des délais de soumission se sont également détériorés durant l'exercice 2022: 30% des audits ont été jugés très satisfaisants ou satisfaisants (55% en 2021), 37% plutôt satisfaisants (27% en 2018), et 33% relativement insatisfaisants ou insatisfaisants (17% en 2021). Des plans d'action obligatoires sont mis en place en tant que de besoin pour soutenir des normes minimales et remédier aux faiblesses des contrôles internes.

¹⁰ Voir le paragraphe 7 pour une description des mesures prises par le FIDA en cas de mauvaise performance.

¹¹ Appréciation fondée sur les 190 rapports d'audit.

¹² Un rapport d'audit soumis après l'échéance ne peut pas obtenir une note supérieure à trois (relativement insatisfaisant).

Figure 2
Qualité des rapports d'audit et respect des délais de soumission sur l'exercice 2022¹³



5. Au cours de l'exercice 2022, 83% des auditeurs ont utilisé les normes internationales (83% en 2021), tandis que 16% ont suivi des normes nationales ou régionales (17% en 2021).

¹³ Appréciation fondée sur les 190 rapports d'audit.